

# La du MAIRE

numéro 17 - septembre 2007

Le Code électoral n'interdit pas la publication d'un éditorial du Maire dans les parutions municipales au cours des six mois précédant les élections municipales. Cependant, pour des raisons d'équité et d'équilibre démocratique, le Maire et son équipe

municipale ont pris la décision de ne plus publier d'éditorial jusqu'en mars 2008.

# BIEN TRIER SES DÉCHETS,

# c'est être solidaire des générations futures

Depuis janvier 2006, la Commu-nauté de Communes du Val d'Essonne est chargée de collecter les déchets des 17 communes qui forment cette intercommunalité. Certaines dispositions ont changé pour améliorer l'efficacité de cette collecte si précieuse pour sauvegarder notre environnement. S'il n'est pas toujours aisé de changer des habitudes, il n'est pas non plus toujours agréable de se plier à de nouvelles règles, la liberté des uns s'arrêtant là où commence celle des autres. Vous êtes nombreux à avoir admiré dernièrement des montagnes d'encombrants sur quelques trottoirs. Certains que ce phénomène était dû à un oubli ou à une méconnaissance du nouveau fonctionnement de la collecte, nous vous proposons ici un rappel de toutes les bonnes méthodes de tri de vos déchets.

## **Encombrants**

L'enlèvement des encombrants se fait, depuis avril dernier, **sur demande.** Vous devez contacter le **0 810 00 91 91.** Un rendezvous sera fixé pour la collecte de vos encombrants. Ce service ne fait pas l'objet d'une facturation. Il est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

# Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Ces déchets ne sont plus collectés depuis la mise en place de l' « eco taxe » payée par le consommateur lors de l'achat d'un DEEE. Vous avez donc 3 solutions pour vous en débarrasser :

- la reprise (obligatoire) de l'ancien appareil par le fournisseur du nouveau matériel,
- l'apport en déchetterie,
- la reprise par des associations caritatives selon l'état de l'appareil.

A titre exceptionnel, la CCVE organise une dernière collecte entre le 15 octobre et le 15 novembre 2007. Les personnes désireuses de se séparer de DEEE doivent contacter le 0 810 00 91 91. Une date de collecte leur sera indiquée.

# Qu'est-ce qu'un DEEE

C'est un équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (TV, réfrigérateur, congélateur, cafetière, ordinateur, climatiseur, fer à repasser, appareil photo numérique, jouet électrique, perceuse électrique, tondeuse électrique,...).

# Coordonnées de la déchetterie

Ecosite Sud-Essonne, Route de Braseux 91810 Vert-le-Grand - Tél.01.64.56.99.24 ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h. Le dimanche de 9h à 12h.

# **Autres déchets**

## Bac Vert (verre)

Ce que vous pouvez mettre Bouteilles Flacons Pots ou bocaux (sans les bouchons)



#### Ce qu'il ne faut pas mettre Ampoules électriques

Porcelaines
Faiences
Cristal
Verres spéciaux
Miroirs
Vitres et Pare-brise
Objets en terre cuite

# Bac Jaune (emballages)

Ce que vous pouvez mettre

Briques alimentaires
Bidons de sirop
Canettes
Aérosols
Barquettes
en aluminium
Boîtes et emballages
en carton pliés
Bouteilles vides
d'huile



#### Ce qu'il ne faut pas mettre

Sacs plastiques
Couches-culottes
Papiers absorbants et
autres articles
hygiéniques
Films plastiques
enveloppant revues
et emballages
Pots de yaourt

## Bac bleu (papier)

Ce que vous pouvez mettre

Journaux Magazines Annuaires Prospectus Papiers d'écriture



#### Ce qu'il ne faut pas mettre

Papiers souillés Papiers spéciaux (calque, essuie-tout, papier cadeaux,...) Papier peint Mouchoirs jetables Etiquettes Enveloppes à fenêtre

## Sacs Déchets Verts

Ce que vous pouvez mettre Tontes de gazon Feuilles Déchets massifs floraux Résidus d'élagages



#### Ce qu'il ne faut pas mettre

Souches Troncs d'arbres Mottes de terre

Encombrants et DEEE : sur demande Appeler le 0 810 00 91 91 pour obtenir un rendez-vous de collecte

# Ça s'est passé en Septembre

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2007**

# Mennecy crée un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Riche en structures susceptibles de proposer des activités, des animations, ou des projets, pour le public adolescent, la Commune de Mennecy voit pourtant, depuis 2 ans environ, une évolution des actes de délinquance. Evolution qui ne lui est pas propre et qui s'observe partout ailleurs. Pour enrayer ce phénomène, une solution consiste à réunir les forces vives de Mennecy pour prendre des décisions concrètes et claires entre prévention et répression.



Le nouveau CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) va permettre de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et de définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique. Il est présidé par le maire et comprend le le procureur de la République, le président du Conseil Général ou leurs représentants, des représentants des services de l'Etat et des représentants d'associations, d'établissements ou d'organismes œuvrant dans des domaines précis liés à la sécurité et à la prévention de la délinguance.

Pour Mennecy, ce dispositif va permettre d'approfondir plus encore une collaboration déjà efficace entre la Police Municipale et la Gendarmerie. Nous vous informerons régulièrement de l'avancée de ce nouveau dispositif.

Suite aux investigations de la Gendarmerie en étroite colla-



boration avec la Police Municipale, le Tribunal d'Evry a condamné, ces derniers mois, plusieurs personnes à des dommages et intérêts à verser à la commune.

Au total, 10 100 € devront être versés à la commune. Tags, dégradations d'école sont à l'origine de ces demandes de réparations. L'un des interpellés est même pénalement condamné. D'autres procédures sont en cours.

# Approbation du PLAN LOCAL D'URBANISME de Mennecy

I aura fallu près de 4 années de travail intense avec les différents acteurs de la vie menneçoise pour élaborer le PLU, le soumettre à l'enquête publique et enfin le présenter au Conseil Municipal.

Cette présentation faite par Monsieur le Maire a été votée à la majorité avec 22 voix favorables d'élus de sensibilités différentes, 10 voix contre et une abstention.

Quelques points paraissent cependant devoir être expliqués afin d'éviter toute erreur d'interprétation, en particulier :

 Un arrêt des projets d'urbanisation (projets de ZAC DARBLAY et CHAMPOREUX), en attente de l'étude de circulation votée au Conseil Municipal en décembre 2006 et en vue du projet de déviation : « Desserte du VAL D'ESSONNE » (ancien barreau sud).

 Une explication sur le fait que le Stade Alexandre RIDEAU poursuit son accueil des sportifs. Ce PLU peut offrir aux générations futures la possibilité d'étendre le Centre de Loisirs Joseph Judith.

De plus, il maintient les protections paysagères instaurées au POS 2001, les EVIP, qu'il instaure également sur la ZAC de la ferme de la Verville. Il préserve le centre historique ancien qui a subit une urbanisation intense dans les années 90 et prend en compte le réseau Natura 2000.

Une étude sur l'assainissement non collectif (SPANC) a été réalisée. Les avis de l'Etat, présentés par Monsieur le



Présentation du PLU en séance publique le 4 octobre 2006

Préfet, ont été pris en compte, ainsi que les trois réserves assorties à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Enfin, il ne faut pas confondre PLU et Cadastre. Le PLU établit différents zonages ou secteurs cartographiques qui indiquent, les possibilités ou non, de construire. Mais, en aucun cas, ces zonages ne peuvent modifier une propriété. Seul le cadastre délimite la partie foncière et les limites des propriétés.

# C'est dans l'air

# LE CENTRE ADMINISTRATIF OUVRE SES PORTES

ès la fin de l'année, différents services de la Mairie Centrale et du Bâtiment Administratif sis 3 rue de la Croix Boissée déménagent. Vous retrouverez donc dans quelques semaines, les services suivants au nouveau Centre Administratif de Mennecy situé rue de Milly : • Le service de l'Etat Civil,

- Le service des Finances et le Pôle Facturation
- Le service scolaire

Tous les détails pratiques de ce nouvel aménagement (nouvelles coordonnées,...) vous seront communiqués dans la prochaine Lettre du Maire. Suite à ce nouveau dispositif, la commune met en vente par adjudication le Bâtiment Administratif situé 3 rue de la Croix Boissée ainsi que plusieurs lots détaillés ci-dessous.



# VENTE PAR ADJUDICATION à l'Hôtel de Ville de Mennecy le SAMEDI 24 NOVEMBRE 2007 à 10 heures

A la requête de la Ville de MENNECY (ESSONNE), il sera procédé par Maître Jean-Claude GILLES, notaire à Mennecy, à la vente aux enchères des biens suivants :

#### ARTICLE 1 - 3 rue de la Croix Boissée

Dans un ensemble immobilier cadastré BK n°562, le lot numéro 7 :

Un local à usage commercial comprenant des pièces, des bureaux, des sanitaires et un dégagement et les 76/417° de la propriété du sol et des parties communes générales. Surface loi Carrez : 74,3m²

Mise à prix : 68.500 euros

### ARTICLE 2 - 3 rue de la Croix Boissée,

Dans le même ensemble immobilier cadastré BK n°562, le lot numéro 8 :

Un ensemble de locaux à usage de bureau ou de commerce comprenant

- au rez-de-chaussée : un palier, un hall commun et un couloir
- au premier étage : un palier, couloirs, cinq pièces et un WC
- au deuxième étage : un palier, couloirs, six pièces et un WC
- au troisième étage mansardé : un palier, trois pièces, une salle. et les 341/417° de la propriété du sol et des parties communes générales. Surface loi Carrez : 308,60m²

Mise à prix : 300.000 euros

Avec l'obligation, **pour chacun de ces articles**, d'acquérir à l'amiable 2 emplacements de parking dans l'immeuble 13 rue de la Croix Boissée, moyennant le prix de 22.000 euros plus frais évalués à 3.000 euros s'ajoutant à la dernière enchère.

Etant entendu que le prix global d'adjudication, c'est à dire des deux lots (7 et 8) objets des présentes devra être

supérieur à 500.000 euros à défaut la commune déclarera que la vente par adjudication est nulle et non avenue sans avoir à verser d'indemnité.

#### ARTICLE 3 - 9 rue de la Croix Boissée

Dans un ensemble immobilier cadastré : section BK n°355

Lot n° 182 : Un studio divisé en séjour-cuisine et salle d'eau-WC et les 90/10024° des parties communes générales et les 213/9891° des parties communes du bâtiment B.

Lot nº 179 : une cave avec les 3/10024° de la propriété du sol et des parties communes générales et les 10/10235° des parties communes particulières au bâtiment C.

Lot n° 201 : un parking extérieur avec les 9/10024° des parties communes générales et les 36/10235° des parties communes particulières au bâtiment C. Surface loi Carrez : 22m²

Mise à prix : 70.500 euros

# ARTICLE 4 - 9 rue de la Croix Boissée

Dans un ensemble immobilier cadastré : section BK n°355

Lot n° 213 : un studio mansardé comprenant cuisine, séjour et salle d'eau WC et les 116/10024° des parties communes générales et les 277/9891° des parties communes du bâtiment B.

**Lot n° 180 :** <u>une cave</u> avec les 3/10024° de la propriété du sol et des parties communes générales et les 10/10235° des parties communes particulières au bâtiment C.

**Lot n° 200 :** <u>un parking extérieur</u> avec les 9/10024° des parties communes générales et les 36/10235° des parties communes particulières au bâtiment C. *Surface loi Carrez : 32m*²

Mise à prix : 104.200 euros

Observation faite que l'adjudicataire de chacun des lots 182 et 213 aura l'obligation à ses frais exclusifs de faire poser des compteurs pour la fourniture de l'eau, l'électricité et le gaz , sous le contrôle du syndic de la copropriété la SARL ECOBAT -IMMO 31-33 rue Louis à Malakoff.

Tous ces locaux sont libres d'occupation et de location, à l'exception de l'article 1, lot de copropriété numéro 7, faisant l'objet d'un bail au profit de la Caisse d'Epargne, dont copie est consultable en Mairie Annexe.

Une visite des biens est prévue le samedi 17 novembre 2007 à 10 h.

Rendez-vous devant le bâtiment administratif 3, rue de la Croix Boissée.

Consignation pour enchérir : 20% des mises à prix à l'ordre du notaire.

Le cahier des charges est consultable à partir du 8 novembre en l'Office notarial 11 rue Faraday à MENNECY.



# 1 qeste 1 qeste 1 qeste

1 geste pour l'environnement



geste 1

geste

Vider son grenier ou sa cave n'implique pas automatiquement de remplir ses poubelles. Il existe de nombreuses associations qui récupèrent les livres, les vêtements, les jouets, les appareils ménagers et toutes sortes d'objets qui ne servent plus. Les vide-greniers, les brocantes ou encore les dépôts-ventes sont aussi de bons moyens de recycler ce dont on n'a plus l'usage.

Contacts: Associations Emmaüs ou Récupe

Prolonger la vie d'un objet évite les déchets et peut faire des heureux.

1 oeste -1 oeste -1 oeste

# **MAISON DES JEUNES**

# Planning octobre

Date	Activité	Horaires	Prix inscrit	Prix Abonné
Mercredi 17 oct.	Atelier cuisine	14h30/16h	Gratuit	Gratuit
Samedi 20 oct.	Karting	14h/18h	7€	14 €
Mercredi 24 oct.	Foot en salle	16h/17h30	Gratuit	Gratuit

# Planning vacances de la Toussaint

Date	Activité	Horaires	Prix inscrit	Prix Abonné
Lundi 29 oc	t. Déco Halloween	14h/18h	Gratuit	Gratuit
Mardi 30 oc	t. Atelier cuisine	14h30/16h	Gratuit	Gratuit
Mercredi 31 oc	t. Soirée Halloween	18h30/23h	1,50 €	3 €
Vendredi 2 no	v. Star Academy	18h/00h30	2€	4 €
lundi 5 no	v. Initiation boxe	14h30/17h	Gratuit	Gratuit
mardi 6 no	v. Initiation boxe	14h30/17h	Gratuit	Gratuit
Mercredi 7 no	v. Initiation boxe	14h30/17h	Gratuit	Gratuit

# STAGE DE DESSIN

# à l'Espace Culturel

u 5 au 7 novembre 2007, les enfants âgés de 7 à 12 ans pourront s'initier aux techniques de dessin grâce au stage proposé par l'Espace Culturel. De 10h à 12h, ils s'exerceront aux différentes

techniques (fusain, encre de chine, pastel, gouache), en abordant le dessin d'observation et des sujets imaginaires. Tarif: 27 €

En fonction du nombre de demande, un autre stage pourra être programmé du 29 octobre au 2 novembre (Tarif: 45 €).

Renseignements au 01.69.90.04.92 **Inscriptions** avant le 20 octobre 2007

# Exposition/Mennecy

# FABYELLE



Samedi 27 & Dimanche 28 Octobre 14 h 30 - 18 h 00

Espace Culturel J-J Robert Salle de la Cheminée - Parc de Villeroy



LA LETTRE DU MAIRE Nº 17 - septembre 2007

MAIRIE Tél.: 01 64 57 80 30 Fax: 01 64 57 30 61